



A l'attention des familles

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION
ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Restauration Scolaire et Périscolaire

Les dossiers papiers sont à retirer dans chaque mairie respective à compter du mardi 7 juin 2022.

Mairie de Brignon : du lundi au vendredi de 9h à 12h

Mairie de Cruviers : du lundi au vendredi de 9h à 12h

Le dossier en ligne pour la rentrée 2022-2023 sera accessible dès le 1er juin uniquement pour les parents ayant un compte actif sur l'espace famille.

Attention, cette année, les dossiers doivent être retournés à Mairie Prim avant le 31 juillet.